Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Cabinet **Mission défense** **78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **CAB/MD/2017-31** **09/01/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/06/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Cycle de formation 2017-2018 – 70ème session nationale de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) « Politiques de défense ».

Destinataires d'exécution
Administration Centrale – DGPAAT, bureau de l'Union européenne, Services déconcentrés DRAAF, DAAF, Etablissements d'enseignement supérieur Etablissements publics-Offices Délégués de zone de défense et de sécurité

Résumé : L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) sous tutelle du Premier Ministre a notamment pour mission de renforcer le lien entre hauts responsables de différents horizons, sur les enjeux de sécurité nationale et de protection des intérêts fondamentaux de la Nation dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la politique étrangère.

Il est important que le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt y soit représenté.

Les informations et les dossiers de candidature sont accessibles sur le site internet www.ihedn.fr.

Les dossiers de candidature devront être déposés à l'IHEDN **avant le 31 mars 2017** et une copie adressée à la mission de défense du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 78 rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP, à l'attention de Mme Lynda Zenou, tél : 01.49.55.41.66 – mail : lynda.zenou@agriculture.gouv.fr.

Le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Catherine COLLINET

Session nationale
"Politique de défense"

Approfondir en commun les connaissances des questions de défense.
Appréhender les questions de défense dans le cadre de l'étude des relations internationales.
Former aux enjeux de la mondialisation dans la perspective du concept de sécurité nationale.
Stimuler l'ouverture d'esprit grâce à la diversité du recrutement et à la variété des activités proposées.
Proposer une approche pragmatique des processus de prise de décision ou de gestion de crise.

Public

Une centaine d'auditeurs, de 35 à 55 ans, répartis en quatre catégories socioprofessionnelles

- ✓ Officiers des trois armées, de la Gendarmerie nationale, du Service de santé des armées et de la Direction générale de l'armement, qui sont parallèlement, pour la majorité, auditeurs du Centre des hautes études militaires
- ✓ Hauts fonctionnaires civils
- ✓ Personnalités représentatives des différents secteurs du monde économique
- ✓ Personnalités issues du monde politique, de la presse, des syndicats

La session nationale intègre des auditeurs étrangers, en majorité en provenance de l'Union européenne, mais aussi des pays avec lesquels la France entretient un partenariat stratégique.

Contact
(Inscription/Recrutement)

Secrétaire général de l'IHEDN
Préfet Joël Bouchité
Assistante : Florence André
Tél. : 01 44 42 47 06
Fax : 01 44 42 31 87
florence.andre@ihedn.fr

Contenu pédagogique

La pédagogie, à vocation pratique et concrète, s'organise selon trois phases

Phase I (septembre – mi-janvier)
Consiste en une mise à niveau des connaissances sur l'outil de défense et l'industrie de défense, par des conférences-débats et des visites en France (sites militaires et industriels), ainsi que des regards croisés et des partages d'expériences, qui trouvent un terrain d'expression privilégié lors des tables rondes et au sein des comités d'études. Cette première phase s'achève par une mission à Djibouti, pour appréhender les enjeux stratégiques de la Corne de l'Afrique, ainsi que la dimension interarmées d'une opération.

Phase II (mi-janvier – mars)
Vise un approfondissement et une ouverture à l'international, avec des problématiques bilatérales et multilatérales, qui seront notamment illustrées, sur le terrain, par des missions en Europe (2015-2016 : Bruxelles/Les pays baltes). Elle comprend également un exercice de mise en situation avec prise de décision, de gestion de crise et de communication, dans un environnement stratégique complexe, afin de permettre aux auditeurs d'appréhender le processus décisionnel français et les leviers d'action mobilisables. Cette séquence aboutit en particulier à la restitution des travaux thématiques conduits en comités d'étude depuis le début de la session, à partir du thème général (Thème de la session 2016-2017 : **"Les ruptures stratégiques"**).

Phase III (avril – mai)
A pour objectif principal la mise en application des phases précédentes du programme, avec notamment les missions "Monde" dans des régions d'intérêt qui sont préparées dans le cadre d'un cycle dédié de conférences-débats. Les auditeurs sont également invités à approfondir en commun au sein de comités d'étude des questions ciblées (défense, armement, économie, situation intérieure...) concernant les zones de destination et de rédiger un "rapport-pays". (2015-2016 : Sénégal/Maroc/Égypte).

Déroulement

La session nationale "Politique de défense" se déroule à Paris, à l'École militaire, de septembre à juin.

Les travaux et conférences ont lieu la journée du vendredi et le samedi matin.

Les règles de fonctionnement de cette session fixent le volume des activités à environ 55 journées d'études et de visites ou de missions en France ou à l'étranger, dont Bruxelles, pour comprendre les missions de l'Otan et les enjeux de l'Union européenne.

Décembre-Janvier 2017
Ouverture des inscriptions en ligne

Fin Mars 2017
Clôture des inscriptions

Avril-Mai 2017
Entretiens de sélection

Mi-Juillet 2017
Parution *Journal officiel*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

IHEDN

Institut des hautes études de défense nationale

CANDIDATURE

"Politique de défense"

70e session nationale : cycle 2017-2018

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 15 mars 2017

Le dossier de candidature comprend

- ☐ Fiche de candidature (ci-dessous)
- ☐ Engagement d'assiduité (ci-dessous)
- ☐ Engagement de prise en charge et de règlement des frais d'inscription (ci-dessous)
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Curriculum vitae
- ☐ 1 photo d'identité (format 3, 5 cm x 4, 5 cm)
- ☐ 1 photo d'identité (version électronique)
- ☐ 1 certificat de sécurité **ou**
- ☐ 1 dossier de demande d'habilitation composé d'une notice individuelle en **trois exemplaires** et de **trois photos d'identité**

Téléchargeable sur le site de l'Institut (www.ihedn.fr) dans la rubrique "Formations/Sessions nationales/Politique de défense"

Seuls les dossiers complets seront examinés

Les dossiers sont à retourner à l'adresse suivante

Inscription aux sessions nationales
Secrétariat de M. Joël BOUCHITÉ
Préfet, secrétaire général de l'IHEDN
1, place Joffre – 75700 PARIS 07 SP

Contact
Florence ANDRÉ
Assistante

Tél. 01 44 42 47 06 - Fax 01 44 42 31 87- Courriel : florence.andre@ihedn.fr

IHEDN

FICHE DE CANDIDATURE

PHOTO

ÉTAT CIVIL

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : .....Lieu de naissance (ville et pays) : .....

Nationalité : .....

Situation de famille : .....Nombre d'enfant (s) : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone portable : .....Téléphone personnel : .....

Courriel : .....

Carte nationale d'identité n° :.....délivrée le : .....

à : ..... par : .....

Passeport n° : .....délivré le : .....

à .....par : ..... valide jusqu'au : .....

PROFESSION

Secteur d'activité : ☐ Ministères - préciser : .....

☐ Établissements publics

☐ Fonction publique territoriale

☐ Secteur privé

☐ Cultes/Syndicats

☐ Fonction publique hospitalière

☐ Diplomates et militaires étrangers

☐ Associations/Organisations professionnelles

Fonction actuelle (précise)

.....

.....

.....

Adresse professionnelle : .....

.....

Ministère / Entreprise / Organisme employeur : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Diplôme(s) et formation(s)

.....

.....

Langue(s) étrangère(s)

Le niveau d'anglais doit permettre la compréhension et la conversation courante.

1ère langue :..... ☐ courant ☐ moyen ☐ faible

2e langue : ..... ☐ courant ☐ moyen ☐ faible

Autre : ..... ☐ courant ☐ moyen ☐ faible

FONCTION ÉLECTIVE ET ASSOCIATIVE

Nature : .....

Lieu d'exercice du mandat électoral : .....

Vie associative : .....

Responsabilité(s) exercée(s) : .....

SITUATION MILITAIRE

☐ Service national ☐ Réserve ☐ Exempté ☐ Réformé

HABILITATION

Le candidat est-il habilité à accéder aux informations classifiées de défense ? (niveau **confidentiel**)

☐ Oui Référence de la décision d'habilitation (joindre une attestation).....

☐ Non

Dans la négative, l'employeur a-t-il engagé une demande d'habilitation ? ☐ Oui ☐ Non

Si l'employeur n'a pas engagé de demande, celle-ci sera entreprise par l'IHEDN.

Le candidat fournira, à cet effet :

- une **notice individuelle** de sécurité, renseignée intégralement, établie **en trois exemplaires** (un original et deux photocopies), **datés et revêtus de la signature originale** du candidat,

- **trois photographies** d'identité originales (non scannées), identiques et récentes (moins d'un an).

VOTRE CANDIDATURE

S'agit-il de votre ☐ 1e candidature ?

☐ Renouvellement de candidature ? .....e candidature

Quelle session ? : .....

Votre démarche est-elle ☐ Personnelle ? ☐ Professionnelle ? ☐ Les deux ?

Avez-vous déjà participé à une formation de l'IHEDN ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, laquelle ? :.....

Comment avez-vous pris connaissance des formations de l'IHEDN ?

☐ Par la presse, précisez :.....

☐ Par Internet ☐ Par l'une de nos conférences publiques « Lundis de l'IH*edn* »

☐ Par le site IHEDN ☐ Par la hiérarchie de l'entreprise / institution

☐ Par un(e) ancien(ne) participant(e) à l'une des formations de l'IHEDN / Nom : .....

☐ Autre / Précisez : .....

Comment avez-vous été sensibilisé aux questions de défense et de sécurité ?

.....

.....

.....

.....

.....

IHEDN

ENGAGEMENT À RESPECTER L'OBLIGATION D'ASSIDUITÉ PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA SESSION

(à remplir obligatoirement)

Le (la) candidat(e)

Je, soussigné(e),....., si je suis admis(e) comme auditeur (trice) à la 70e session nationale "Politique de défense" de l'IHEDN, m'engage à suivre, de façon régulière et prioritaire, les activités proposées :

- les conférences et travaux de comités : vendredi toute la journée et samedi matin de 8h30 à 12h30
- les visites des installations militaires et civiles : 1 à 3 jours qui se dérouleront, sauf exception, de septembre à décembre 2017
- les missions d'études à l'étranger : six jours pour l'une, dix jours pour l'autre.

Fait à le,

Signature du candidat :

L'employeur

Je, soussigné(e), ...

Qualité .....

sous réserve de l'admission de M. ou Mme ..... à la 70e session nationale "Politique de défense" de l'IHEDN, l'autorise à suivre toutes les activités de façon régulière et prioritaire sur toute autre activité professionnelle.

Fait à le,

Signature de l'employeur :

IHEDN

ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE DES DROITS D'INSCRIPTION

(à remplir obligatoirement)

Entité assurant le financement de la formation

Ministère / Entreprise / Organisme employeur / Organisme financeur (AFDAS, AGEFOS…) :

.....

.....

Le candidat lui-même (autofinancement) : .....

Adresse : .....

.....

Coordonnées (tél., courriel) : .....

Service prenant en charge les droits d'inscription (service payeur)

Intitulé : .....

Adresse : .....

.....

Coordonnées (Tél., courriel) : .....

Coordonnées de la personne à qui sera adressée la facture

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

.....

Coordonnées (Tél., courriel) : .....

Personne ayant qualité pour engager la prise en charge financière et régler les droits d'inscription

Je, soussigné(e), ...
agissant en qualité de .....
m'engage à prendre en charge et régler les droits d'inscription à la 70e session nationale "Politique de défense" de l'IHEDN, d'un montant de
(en toutes lettres) .....
dès l'acceptation de la candidature de M. /Mme *(prénom nom)*
.....

Fait à.....le.....

Signature (et cachet de l'organisme)

Les **droits d'inscription** sont fixés comme suit, selon le statut de l'auditeur ou la qualité de son employeur :

- Entreprises et établissements publics de plus de 10 000 salariés	15 000 €
- Entreprises et établissements publics de 1 000 à 10 000 salariés, grands groupes de presse et de médias	10 000 €
- Entreprises et établissements publics de 250 à 1 000 salariés	7 000 €
- Entreprises et établissements publics de moins de 250 salariés (dont professions libérales)	3 500 €
- Les fonctionnaires des ministères, de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, les élus nationaux et locaux, les chambres consulaires, les diplomates et militaires étrangers, les organisations internationales	3 500 €
- Associations et organisations professionnelles	3 500 €
- Journalistes *indépendants* et presse locale	3 500 €
- Représentants des cultes et syndicats	1 000 €

L'IHEDN prend en charge les auditeurs, à partir de l'École militaire, pour tous les déplacements et missions d'étude.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré

Les droits d'inscription devront être impérativement acquittés dans le mois qui suit le début de la formation.

Toute session débutée est due dans son intégralité.

Nota :

- La contribution aux droits d'inscription peut être prise sur les crédits de formation ;
- Sur demande de l'employeur ou du candidat, une convention de formation professionnelle pourra être établie ;
- Les organismes travaillant sur bons de commande devront l'adresser à l'Institut dès parution de l'arrêté du Premier ministre portant désignation les auditeurs ;
- En cas d'appel à un organisme extérieur (AFDAS, AGEFOS…) pour le financement, le contrat de prestation de service devra être adressé à l'IHEDN dès l'accord conclu.